



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 29 Septembre 2022

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **45**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :

23 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

11 OCT. 2022

et affichage le :

11 OCT. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.7 - Transports

Objet : Mobi Pro – Signature d'une convention avec Mobylys dans le cadre de l'animation du dispositif

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 23 septembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 septembre 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY	X				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X : M. Didier DUCHEMIN	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Jean-Paul ANGENEAU	
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL				X	
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			X : M. Gilles MALOISEL		

TOTAL	45	0	5	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	45				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé l'expérimentation *Mobipro*. La démarche a consisté, durant l'année 2021, à appréhender la situation des déplacements domicile-travail auprès d'un petit groupe d'établissements volontaires et à réfléchir avec eux au déploiement de solutions opérationnelles en adéquation avec les besoins.

15 établissements représentant près de 3 000 salariés ont participé à cette expérimentation.

Dans cette nouvelle étape du projet Mobipro, il s'agit de déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs visant à impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

En proposant une palette de services de mobilité et un accompagnement à leur appropriation, la démarche Mobipro phase déploiement fait office de « tête de pont » et permet d'expérimenter des alternatives à l'autosolisme pouvant bénéficier à d'autres publics et, ainsi, contribuer à réduire les fractures de la mobilité.

Ce bouquet de services de mobilité durable serait fondé sur 3 principaux axes :

- Axe 1 : Le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du vélo principalement électrique (VAE),
- Axe 2 : Le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- Axe 3 : La mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « *manager de la mobilité durable* » sera assurée par l'association Mobylys déjà partenaire de l'Intercom de la Vire au Noireau dans la phase expérimentale de Mobipro.

Dans cette 1^{ère} étape, cette animation se déploierait sur une période de 21 mois courant du 1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2024. Son coût est évalué à 30 000 € HT, dépense intégrée à la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Tenmod 2022 qui permettrait un financement à hauteur de 50 % de ce projet pour lequel l'EPCI est dans l'attente des résultats

Afin de définir les missions de Mobylys dans le cadre de Mobi pro et les modalités de rémunération de ses personnels, il y a lieu de signer une convention avec l'association.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 7 septembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 12 septembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative aux modalités d'intervention de l'association Mobylys dans le cadre du déploiement du dispositif Mobi Pro dont le projet est joint en annexe.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

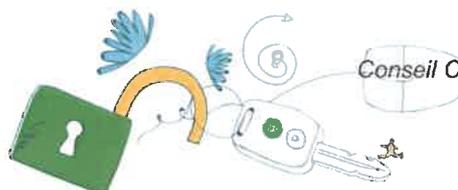
Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





Convention relative aux modalités

Préambule

En 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé l'expérimentation *Mobipro*. La démarche a consisté, durant l'année 2021, à appréhender la situation des déplacements domicile-travail auprès d'un petit groupe d'établissements volontaires et à réfléchir avec eux au déploiement de solutions opérationnelles en adéquation avec les besoins.

15 établissements représentant près de 3 000 salariés ont participé à cette expérimentation.

Dans cette nouvelle étape du projet *Mobipro*, il s'agit de déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs visant à impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

En proposant une palette de services de mobilité et un accompagnement à leur appropriation, la démarche *Mobipro* phase déploiement fait office de « tête de pont » et permet d'expérimenter des alternatives à l'autosolisme pouvant bénéficier à d'autres publics et, ainsi, contribuer à réduire les fractures de la mobilité.

Ce bouquet de services de mobilité durable serait fondé sur 3 principaux axes :

- Axe 1 : Le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du vélo principalement électrique (VAE),
- Axe 2 : Le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- Axe 3 : La mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « *manager de la mobilité durable* » sera assurée par l'association MobyLis déjà partenaire de l'Intercom de la Vire au Noireau dans la phase expérimentale de *Mobipro*.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention vise à définir les modalités d'intervention de l'association MobyLis dans le cadre du déploiement du dispositif *Mobi Pro*.

Article 2 – Signataires de la convention

Entre

L'intercom de la Vire au Noireau, porteuse du projet, sise 20 rue d'Aignaux, Vire 14500 Vire Normandie, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, en qualité de Président, SIRET n° 200 068 799 00200 d'une part,

Et

L'Association MobyLis, 2 rue de la Monderie 14500 Vire Normandie, SIRET 84284043100014, représentée par Mesdames Laure Anfray et Cindy Coignard en qualité de directrices. La référente de l'action est Madame Cindy Coignard.

On avance que si on peut bouger

MobyLis, association loi 1901
Siret : 842 840 431 00014
Siège : 2 rue de la Monderie,
14500 Vire Normandie



ACCUEIL LOCATION

FLERS - 61100

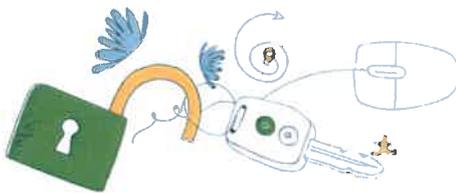
80, rue de la Chaussée
lundi et vendredi : de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h
mercredi et jeudi : de 13h30 à 17h

VIRE - 14500

2, rue de la Monderie
Uniquement sur RDV

ARGENTAN - 61200

22 avenue de la 2^{ème} DB
Uniquement sur RDV



Article 3 – Description de l’action, modalités générales

Le projet a pour objet principal la mise en place du plan d’actions, lié au déploiement du dispositif Mobipro , auprès des entreprises, établissements publics ou collectivités du territoire de l’Intercom de la Vire au Noireau sur une période de 21 mois renouvelable, courant du 1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2024.

Ce déploiement suppose les interventions suivantes de l’association MobyLis :

- Animation d’ateliers vélos pédagogiques et pratiques (atelier réparation),
- Promotion de la plateforme de covoiturage Rezo Covoit,
- Participation au pilotage et à la coordination du plan d’actions, notamment sur les volets animations vélo et covoiturage.
- Participation à d’autres activités annexes nécessaires à la mise en œuvre du projet (réunions, conférences, événements ,...).
- Assurer un suivi des actions en lien avec les entreprises

Un point bimensuel est prévu avec le coordinateur de l’action pour garantir le suivi de la mise en œuvre du plan d’actions. MobyLis participera également aux bilans d’actions (intermédiaires et/ou finaux).

Article 4 – Cadre financier et administratif, modalités de paiement

L’indemnité se fera à hauteur de :

- 210 € par journée de travail de 7h pour un salarié cadre
- 150 € par journée de travail de 7h pour un salarié technicien.

La mobilisation des heures se fera selon le besoin du déploiement du plan d’action « Mobi Pro » et dans la limite de l’enveloppe prévue à cet effet.

MobyLis fera parvenir à l’Intercom une facture mensuelle avec le nombre d’heures réalisées.

Article 5 – Durée, Résiliation

Le partenariat est passé pour la durée de la convention cadre entre l’association MobyLis et l’Intercom de la Vire au Noireau du 01.10.2022 au 30.06.2024.

La présente convention pourra être modifiée par envoi d’avenant après accord des parties.

Fait en double exemplaire à Vire Normandie, le

Pour l’Intercom de la Vire au Noireau

Le Président,
Marc ANDREU SABATER

Pour MobyLis

Clémentine CHANONI

On avance que si on peut bouger

MobyLis, association loi 1901
Siret : 842 840 431 00014
Siège : 2 rue de la Monderie,
14500 Vire Normandie



ACCUEIL LOCATION

FLERS - 61100
80, rue de la Chaussée
lundi et vendredi : de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h
mercredi et jeudi : de 13h30 à 17h

VIRE - 14500
2, rue de la Monderie
Uniquement sur RDV

ARGENTAN - 61200
22 avenue de la 2^{ème} DB
Uniquement sur RDV